

# Bref

## LES JEUNES « SANS QUALIFICATION »

### Un groupe hétérogène, des parcours d'insertion divers

Chaque année, près de 60 000 jeunes quittent le système éducatif « sans qualification », c'est-à-dire sans avoir dépassé le niveau du collège ou de la première année de CAP ou de BEP. Il va sans dire qu'ils n'entrent pas sur le marché du travail sous les meilleurs auspices. Mais la situation est loin d'être aussi difficile pour tous. Ainsi, ceux qui ont entamé une première année d'enseignement professionnel accèdent plus facilement à l'emploi que ceux ayant arrêté leurs études au niveau du collège. Les jeunes « sans qualification » sont en fait loin de constituer un groupe homogène. L'objectif des politiques publiques de réduire le nombre de ces jeunes en favorisant les poursuites d'études, objectif qui semble marquer le pas depuis une décennie maintenant, mérite d'être analysé au regard des parcours très divers d'entrée dans la vie active de ces jeunes.

La loi d'orientation sur l'éducation de juillet 1989 affirmait la nécessité de conduire l'ensemble des élèves au niveau minimum du CAP ou du BEP : « *Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation reconnu doit pouvoir poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau. L'État prévoira les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de scolarité qui en découlera* » (chapitre 1, article 3). Les jeunes qui arrêtent leurs études sans avoir achevé un cycle complet de CAP ou de BEP et sans avoir eu accès à une classe de seconde – c'est-à-dire au niveau VI ou V bis – n'ont donc pas « *atteint un niveau de formation reconnu* ». Ils sont dits « sans qualification ». Afin de réduire au maximum le nombre de ces jeunes, considérés comme très peu « employables », diverses interventions publiques ont été mises en œuvre. Le ministère de l'Éducation nationale a pour objectif permanent d'éviter les sorties sans qualification au travers de sa politique éducative. Il a également mis en place, comme le ministère du Travail et les instances régionales, des dispositifs spécifiques visant à récupérer les jeunes sans qualification dans des structures plus souples. Ce faisant, la part de ces jeunes a considérablement diminué en quarante ans : ils représentaient environ 40 % des jeunes ayant arrêté leurs études en 1963, 30 % en 1970, 15 % en 1980 et 8 % en 1990.

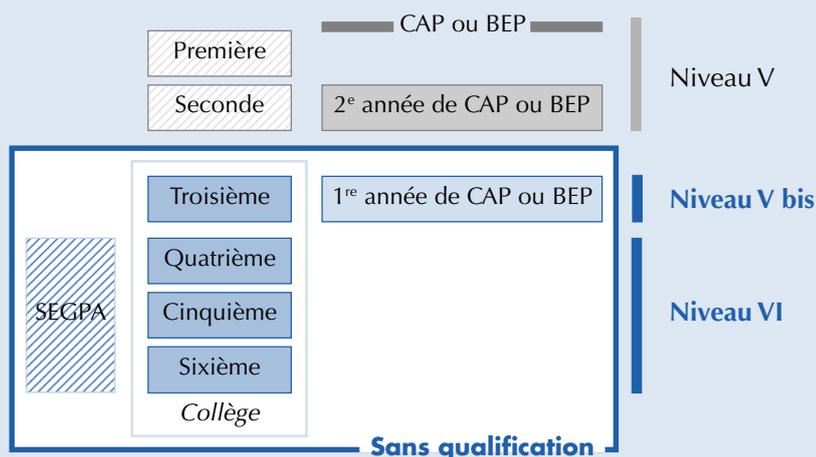
Cette baisse considérable du nombre des « sans qualification » est sans nul doute un progrès social. Elle s'accompagne toutefois d'une aggravation des problèmes rencontrés par ces jeunes. Si une insertion professionnelle était envisageable pour nombre d'entre eux dans les années 1960 et 1970, le marché du travail ne leur laisse plus guère de chance aujourd'hui. Pas ou peu employables, en tout cas perçus comme tels par les employeurs, ils ont beaucoup de mal à trouver un emploi et, a fortiori, un emploi durable et qualifié. Même l'embellie économique observée à la fin des années 90, au cours de laquelle un grand nombre d'emplois non qualifiés a été créé, ne semble guère avoir amélioré leurs conditions d'insertion. De plus, depuis bientôt dix ans, leur proportion a cessé de diminuer. Aujourd'hui, ils sont chaque année près de 60 000 à sortir sans qualification du système éducatif.

L'analyse des premières années de vie active de ces jeunes permet de mieux évaluer l'ampleur de leurs difficultés et de mieux comprendre l'impossibilité apparente de réduire encore leur nombre. Elle montre également que ces jeunes constituent un ensemble certes spécifique mais aussi hétérogène, aux trajectoires d'insertion professionnelle très diverses.

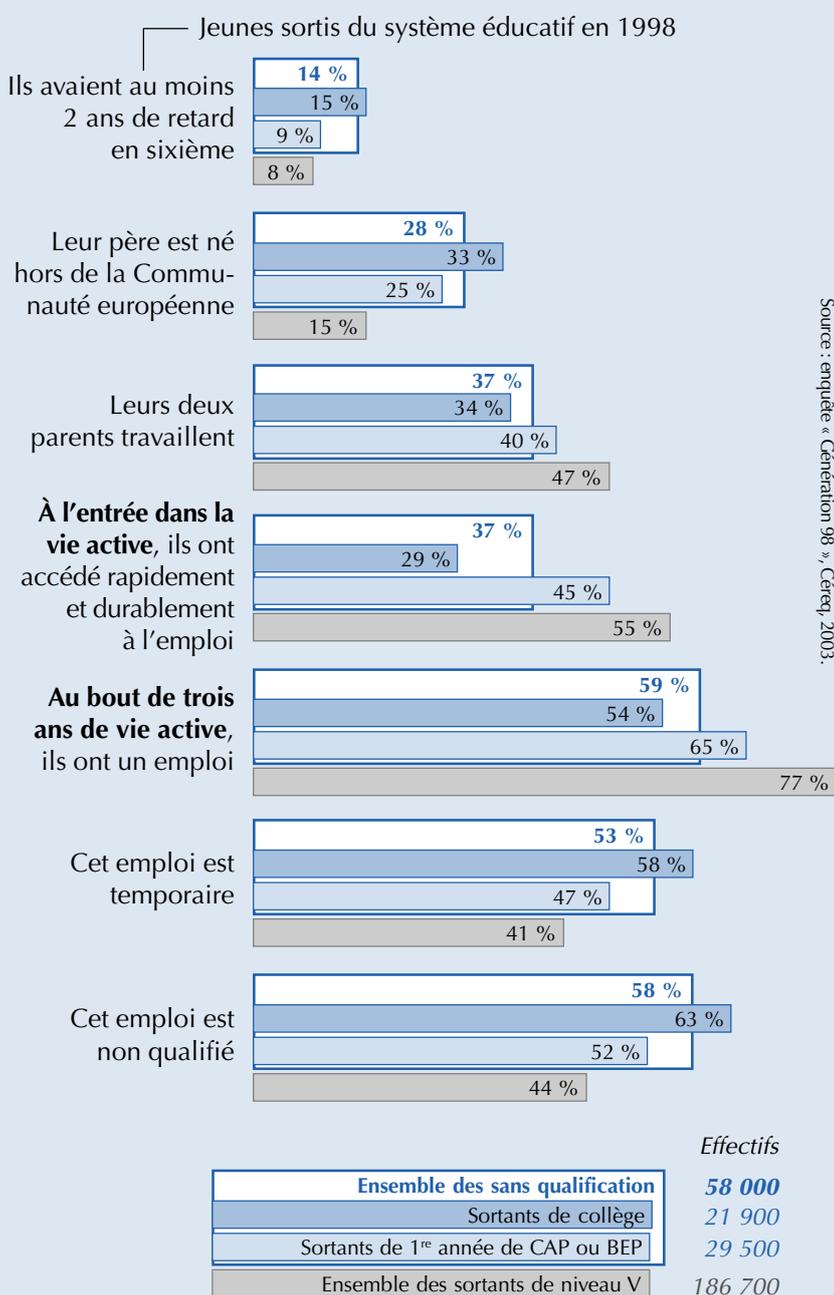
#### Les jeunes sans qualification, une population spécifique...

Nombre d'observations, jusqu'aux plus récentes (cf. encadré page 4), ont fait apparaître la spécificité des jeunes sans qualification tant du point de vue de leurs conditions d'entrée dans la vie active que de leurs origines scolaires et familiales. Ils constituent un groupe « à part », qui mérite d'être différencié des autres jeunes de bas niveaux de formation : leur employabilité est telle que leur avenir sur le marché du travail est souvent compromis.

## Niveaux de formation des jeunes sans qualification



## Les jeunes sans qualification en quelques indicateurs



... Ils ont souvent du mal à accéder à l'emploi et leurs difficultés sont extrêmes en début de vie active. Un an après avoir arrêté leurs études, 42 % sont au chômage, contre 26 % des jeunes ayant atteint le niveau V. Bien sûr les choses s'améliorent avec le temps mais leur taux de chômage semble avoir plus de mal à baisser : trois ans après la sortie du système éducatif, il est encore de 30 %, alors qu'il est descendu à 13 % pour les jeunes de niveau V. Les jeunes sans qualification semblent même durablement promis aux marges du marché du travail : ils occupent plus fréquemment que les autres un emploi temporaire, non qualifié ou à temps partiel et ils sont systématiquement moins bien rémunérés. Au final, ils suivent des trajectoires d'insertion largement marquées par le chômage et, pour les jeunes filles en particulier, par l'inactivité. Le marché du travail leur permet donc moins souvent qu'aux autres d'accéder à l'emploi et en particulier à un emploi dit de qualité. Qui plus est, il ne leur permet guère de rattraper leur absence de qualification : moins de 6 % de ces jeunes ont accès à la formation continue, soit deux fois moins que les jeunes de niveau V.

Ces difficultés sont en partie liées à certaines de leurs spécificités. En effet, plus que les autres jeunes de faible niveau de qualification, ils cumulent les « handicaps ». Ils ont plus souvent du retard scolaire à l'entrée en sixième, sont plus fréquemment issus d'une famille touchée par le chômage, ont plus souvent un père né hors de la Communauté européenne ou un seul de leurs deux parents qui travaille... Si ces caractéristiques ont un effet direct sur les conditions d'insertion, elles n'expliquent cependant pas tout : « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire à niveau scolaire et environnement familial équivalents, les jeunes sans qualification ont des trajectoires professionnelles plus éloignées de l'emploi que les jeunes de niveau V.

## ... Une population hétérogène

Les spécificités de ces jeunes et de leurs trajectoires d'insertion professionnelle peuvent justifier l'existence d'une catégorie dite « sans qualification » et d'un seuil minimum de formation fixé au niveau V. Ces jeunes ne constituent pas pour autant un groupe homogène.

Ainsi, parmi les jeunes qui en 1998 quittaient les bancs de l'école sans qualification, 51 % sortaient d'une première année d'enseignement professionnel, 38 % de collège et 11 % d'une SEGPA, une section d'enseignement général et professionnel adapté.

Au sein des collèges, les SEGPA dispensent une formation adaptée à des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes mais également des perturbations et des difficultés sur le plan de l'efficacité intellectuelle. Elles visent en priorité l'insertion professionnelle et conju-

guent pour ce faire des enseignements généraux, technologiques et professionnels. Les jeunes sortis d'une SEGPA constituent donc une population particulière qu'il est difficile de comparer aux autres jeunes sans qualification : 29 % avaient déjà deux ans de retard en sixième, à peine un quart accèdent rapidement et durablement à l'emploi au cours de leurs trois premières années de vie active. De plus, au terme de ces trois années, moins de la moitié occupent un emploi, et plus de six fois sur dix il s'agit d'un emploi temporaire.

Mais au-delà de cette catégorie très particulière que constituent les jeunes issus de SEGPA, les autres jeunes sortis du système éducatif sans qualification forment eux aussi une population très hétérogène, aux parcours professionnels fortement différenciés.

### La difficile insertion au sortir du collège

Les jeunes ayant arrêté leurs études au niveau du collège connaissent, et de loin si l'on exclut les sortants de SEGPA, les plus grandes difficultés d'insertion. À peine plus de la moitié d'entre eux ont un emploi au bout de trois années passées sur le marché du travail, contre plus des deux tiers des jeunes sans qualification venant de l'enseignement professionnel (cf. graphiques page ci-contre). Cet écart est encore plus marqué au cours des trois premières années de vie active : ils ne sont que 29 % à accéder rapidement et durablement à l'emploi, contre 45 % des jeunes sortis de première année d'enseignement professionnel. Cet écart est en partie lié aux spécificités de chacune de ces deux populations qui se différen-

cient tout d'abord par leur niveau scolaire : les jeunes sortant de collège sont plus nombreux à avoir au moins deux ans de retard en sixième. Elles se différencient également par leur environnement familial : les jeunes venant de collège ont plus souvent un père né hors des frontières de la CEE et sont moins nombreux à avoir leurs deux parents qui travaillent. Mais ces écarts se confirment aussi « toutes choses égales par ailleurs » : à situation professionnelle des parents, origine géographique du père et retard en sixième équivalents, les jeunes ayant arrêté leurs études au niveau du collège connaissent des parcours d'insertion plus difficiles que ceux ayant débuté un CAP ou un BEP. Une orientation vers un enseignement professionnel semble donc réellement permettre une meilleure insertion sur le marché du travail.

La poursuite d'études en lycée paraît également profitable. La moitié des jeunes qui ont quitté le système éducatif au niveau de la classe de seconde ou de première ont accédé rapidement et durablement à l'emploi, et près des trois quarts ont un emploi au bout de trois ans de vie active. Mais les écarts avec les jeunes sortis de collège semblent cependant là intimement liés à des différences de parcours scolaire et d'environnement familial : ils disparaissent en partie lorsqu'on les examine « toutes choses égales par ailleurs ».

### Enseignement professionnel : au-delà du niveau de formation, le poids du diplôme

La poursuite d'études semble en revanche moins bénéfique pour ceux qui ont choisi la voie pro-

**Jeunes ayant suivi une trajectoire d'insertion marquée par le chômage et l'inactivité :** jeunes qui, au cours de leurs trois premières années de vie active, ont traversé au total près de deux années d'inactivité ou de chômage.

**Jeunes ayant accédé immédiatement et durablement à l'emploi :** jeunes ayant passé au total moins de trois mois au chômage au cours de leurs trois premières années de vie active.

**Emploi non qualifié :** emploi d'ouvrier non qualifié ou d'employé non qualifié au sens d'O. Chardon (cf. « La qualification des employés », O. Chardon, Document de travail de l'Insee, Série verte, n° F0202, mars 2002).

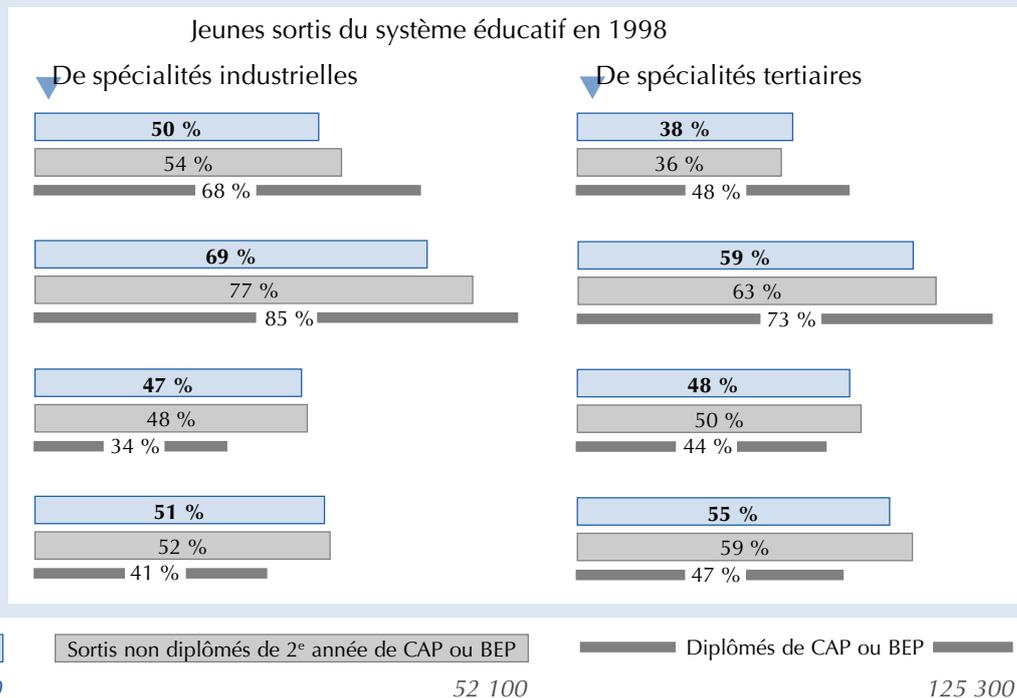
## ■ Après la filière professionnelle : la part du niveau, le poids du diplôme

À l'entrée dans la vie active, ils ont accédé rapidement et durablement à l'emploi

Au bout de trois ans de vie active, ils ont un emploi

Cet emploi est temporaire

Cet emploi est non qualifié



Source : enquête « Génération 98 », Céreq, 2003.

fessionnelle. Avoir débuté une année terminale de CAP ou BEP sans obtenir le diplôme permet certes d'avoir plus de chance d'obtenir un emploi au bout de trois ans de vie active. Mais les avantages à sortir ainsi de la zone des « sans qualification » semblent se limiter à cela. La poursuite d'études n'améliore pas sensiblement la « qualité » des emplois occupés : qu'ils aient ou non franchi la première année, près de la moitié des jeunes qui sortent sans diplôme de CAP ou BEP ont, lorsqu'ils travaillent au bout de trois ans de vie active, un emploi temporaire ou non qualifié.

Dans l'enseignement professionnel, la frontière entre qualifié et non qualifié apparaît donc beaucoup moins nette. Elle ne concerne que les chances d'accéder à un emploi et non les conditions dans lesquelles l'insertion s'effectue. Et ce constat vaut quelle que soit la spécialité de formation (cf. schéma page 3).

La rupture est en revanche beaucoup plus franche entre diplômés et non-diplômés. Le fait d'obtenir un CAP ou un BEP améliore non seulement les chances d'avoir un emploi mais aussi la « qualité » de cet emploi. Pour les spécialités tertiaires par exemple, 59 % des non-diplômés qui travaillent au bout de trois ans de vie active ont un emploi non qualifié, contre 47 % pour les diplômés. Cet écart est aussi net pour la filière industrielle.

L'appréciation relativement négative qui peut être portée sur les premiers pas dans la vie active des jeunes sans qualification mérite donc d'être nuancée. Tous ne sont pas marginalisés. Certains, en particulier ceux qui ont entamé un enseignement professionnel, réussissent malgré tout à accéder à l'emploi, et à un emploi à durée indéterminée ou dit qualifié. Avoir commencé un CAP ou un BEP, même très brièvement, semble donc faciliter l'entrée dans la vie active. Ce constat recoupe d'ailleurs celui qui peut être fait à des niveaux de formation supérieurs, pour les jeunes qui ont entamé un DUT ou un BTS sans le mener à terme.

### La poursuite des études, un objectif nécessaire mais à repenser

Loin de constituer une réalité homogène, les jeunes sans qualification constituent donc bien des groupes différenciés. Cette hétérogénéité, mais aussi l'absence d'un clivage net entre les jeunes ayant débuté un enseignement professionnel et ceux ayant poursuivi jusqu'en dernière année de CAP ou BEP, invitent à s'interroger sur la pertinence d'un seuil minimum de qualification fixé au niveau V : tous les jeunes n'ayant pas atteint ce niveau sont-ils réellement « sans qualification » ? Les écarts importants entre les diplômés et les non-diplômés de niveau V viennent renforcer ces interrogations : tous les jeunes de niveau V sont-ils réellement « qualifiés » ? Il semble ne pas y avoir un seul et unique seuil, mais bien plu-

sieurs : un premier entre les jeunes sortis de collège et ceux sortis de première année d'enseignement professionnel ; un second entre les diplômés et les non-diplômés de CAP ou BEP.

L'objectif de poursuite d'études, visé par les politiques publiques, apparaît parfaitement justifié au regard des premières années de vie active des jeunes « sans qualification », qu'ils viennent de première année d'enseignement professionnel ou de collège. Dans tous les cas, la poursuite d'études procure un avantage certain en termes d'insertion, que ce bénéfice soit attribuable au contenu des enseignements qu'ils ont suivi ou simplement au comportement des employeurs, voire des jeunes eux-mêmes.

La stabilité de la proportion de ces jeunes depuis le milieu des années 1990, malgré la pertinence des politiques mises en œuvre, soulève néanmoins plusieurs interrogations. Elles concernent les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif de poursuite d'études et plus largement sa faisabilité : les « sans qualification » peuvent-ils réellement représenter moins de 8 % des jeunes qui chaque année quittent le système éducatif ? Est-il raisonnable de poursuivre un tel objectif et de confier une telle responsabilité à l'Éducation nationale ? D'autres priorités pourraient être fixées. Compte tenu des trajectoires d'insertion particulièrement dégradées des jeunes sortant du système éducatif au niveau du collège, l'objectif pourrait être de réduire au mieux le nombre de ces sorties. On pourrait aussi imaginer que les jeunes sans qualification, qui aujourd'hui bénéficient peu de la formation continue, puissent reprendre leurs études et ainsi acquérir une formation complémentaire après une première expérience professionnelle sur le marché du travail.

Céline Gasquet (Céreq).

#### Pour en savoir plus

- « Les jeunes qui sortent sans diplôme de l'enseignement supérieur. Parcours de formation et insertion professionnelle », G. Thomas, *Bref*, n° 200, septembre 2003.
- La transition professionnelle des jeunes sortant de l'enseignement secondaire : rapport d'activité 2001-2002, A. Gauron, Haut comité éducation-économie-emploi, La Documentation française, 2002.
- « Génération 98. À qui a profité l'embellie économique ? », D. Epiphane, J.-F. Giret, P. Hallier, A. Lopez, J.-C. Sigot, *Bref*, n° 181, décembre 2001.
- « Les sortants du système scolaire sans qualification », *Éducation et Formations*, n° 57, septembre 2000.
- « Qui sort sans qualification du système éducatif ? », J.-P. Caille, *Note d'information*, n° 99.30, ministère de l'Éducation nationale, août 1999.
- « Peut-on parler d'insertion pour les jeunes sans formation ? », L. Chevallier, S. Zilberman, *Formation Emploi*, n° 23, juillet-septembre 1988.

## ENQUÊTE SUR UNE GÉNÉRATION

Les données présentées dans ce *Bref* sont issues de l'enquête « Génération 98 » réalisée par le Céreq au printemps 2001. Cette enquête permet d'analyser les conditions d'insertion professionnelle et les premières années de vie active d'une génération, celle des jeunes sortis du système éducatif en 1998, de tous les niveaux et de toutes les spécialités de formation. Ce *Bref* est centré sur les trois premières années de vie active des jeunes « sans qualification » c'est-à-dire de niveau VI ou V bis.

ISSN - 0758 1858

Céreq

Direction de la publication : Hugues Bertrand. Rédaction : Isabelle Bonal. Commission paritaire n° 1063 ADEP. Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source. Dépôt légal n° 49-459.

10, place de la Joliette,  
BP 21321,  
13567 Marseille cedex 02.  
Tél. 04 91 13 28 28.  
Fax 04 91 13 28 80.  
<http://www.cereq.fr>

Imprimé par le Céreq